

Orange allège ses mesures sanitaires en pleine 4ème vague

Orange impose aux salariés un retour sur site pour tous... alors que le virus est plus contagieux !



NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS PROFITS
PROTEGEONS LES SALARIE.E.S AVANT LES ENTREPRISES

La direction met fin unilatéralement au « télétravail sanitaire » en rejetant en bloc les arguments des élus sur les risques encourus et les 2 résolutions votées par les élus CGT au CSEC réclamant son maintien à minima jusqu'au 15 novembre comme le préconise les autorités sanitaires. **Et c'est non négociable!**

La CGT dénonce la démagogie de l'entreprise qui consiste dans ce contexte de pandémie mortelle à vanter le succès du télétravail régulier avec 9 000

demandes en septembre. Avec 30 629 télétravailleurs réguliers aujourd'hui, elle en cible 36 000 d'ici la fin de l'année. En effet, par pur opportunisme, la direction refuse la poursuite du « télétravail sanitaire de 2 jours minimum » mais permet du travail occasionnel jusqu'à 3 jours par semaine. Quel choix reste-il aux nombreux salariés qui veulent continuer à se protéger du virus mortel? C'est inadmissible mais la CGT n'est pas dupe, il est question de pognon ! Cette décision brutale impacterait plus de 6 200 salariés en « télétravail occasionnel » dont plus de 4 000 en « télétravail sanitaire ».

Pour la CGT, cette décision est incompréhensible sachant que l'épidémie n'est pas terminée. Les chiffres de la Covid-19 indiquent à date 3 500 cas avérés en cumulé sur la France pour 3 300 cas au 23 août. Et tout cela avec le télétravail sanitaire. Qu'en sera-t-il avec les retours imposés à partir du 1er octobre ?

Pour la CGT, les conditions ne sont pas encore réunies pour un retour 100% sur site sécurisé. La Direction a beau insister sur l'obligation des mesures barrières et du port du masque partout, notamment dans les salles de réunion, elle fait prendre des risques inutiles aux salariés. La CGT sera là pour rappeler à chaque instant à la direction ses responsabilités en matière de protection de la santé des salariés !

Les DROM, aucune anticipation pour une situation pourtant prévisible...

La situation reste préoccupante dans nos départements ultramarins, notamment à la Réunion, en Martinique et surtout en Guyane placée en confinement strict. Au lieu de renforcer le protocole sanitaire, Orange refuse le télétravail sanitaire pour ces territoires, en dehors des blocs B et C (tertiaires, hors clientèle). Elle garde même les boutiques ouvertes en Guyane, exposant ainsi les salariés à un risque de contamination aggravé avec des hôpitaux saturés, sans lits disponibles et qui trie les malades à « sauver ».



En plus des risques de contamination, les contraintes sont maintenues pour la restauration collective...

L'entreprise fait abstraction des alertes CGT et des médecins du travail. Elle impose les retours sur site de tous les salariés alors que la jauge des 50% et la distanciation de 2 mètres sont maintenues dans tous les lieux de restauration. Inconcevable, la CGT refuse que les salariés soient doublement pénalisés.

Pass Sanitaire en AD dans les centres commerciaux de plus de 20 000 M2, ...

Dès le 1er octobre, l'obligation du pass sanitaire tombera pour toutes les boutiques Orange.

Cependant, la CGT refuse qu'il soit un moyen de pression sur les salariés pour leur imposer la vaccination. La vaccination reste un choix du camp des libertés individuelles, la CGT restera vigilante à toutes situations envers les salariés (suspension de salaires, mise en arrêt d'office.. voire licenciements..).



Fin de la gratuité des tests PCR et antigéniques...

Le gouvernement monte d'un cran dans la vaccination

Concernant les tests PCR et antigéniques, ils deviendront payants à partir du 15 octobre. La CGT a été entendue. La Direction remboursera ces tests par note de frais mais sous réserve que le salarié ne bénéficie pas d'un remboursement par la sécurité sociale ou pour un déplacement professionnel ou un accès spécifique dans un lieu le nécessitant.

La CGT revendique

- Le maintien du « télétravail sanitaire » sur volontariat tant que durera la pandémie,
- Le renforcement d'urgence des mesures sanitaires du personnel dans les DROM,
- La prise en charge de tous les tests PCR sans conditions pour tous les salariés,
- L'aménagement de plage horaire de déjeuner dans tous les services pour faciliter l'accès à la restauration,
- La prise en charge financière des frais induits et des indemnités repas journalières pour les «télétravailleurs sanitaire ».